

## **Annexe 2/ Communiqué de presse de la Communauté Urbaine d'Arlit sur la Situation critique de l'approvisionnement en eau potable à Arlit (13 Mai 2025)**

Ci-dessous, reproduction du document transmis par monsieur Ghamar Ilatoufegh (ONG AGHIRIN'MAN), via Whatsapp, à Bruno Chareyron (CRIIRAD) le 26 juin 2025.

### **COMMUNE URBAINE D'ARLIT SERVICE DE COMMUNICATION NOTE D'INFORMATION**

#### **Objet : Situation critique de l'approvisionnement en eau potable à Arlit**

La Commune Urbaine d'Arlit fait face, en cette période de forte chaleur, à une crise aiguë de l'eau potable, affectant gravement les quartiers périphériques et plusieurs zones urbaines.

La Société NDE, en charge de la distribution d'eau, exploite actuellement sept (07) forages pour alimenter le château d'eau de la ville. Or, selon le Directeur Départemental de l'Hydraulique d'Arlit, le besoin quotidien est estimé à 12 000 m<sup>3</sup>/jour, alors que seulement 5 300 m<sup>3</sup>/jour sont effectivement fournis, en raison de la faible capacité de production des forages existants.

Pour pallier à cette insuffisance, la Commune a sollicité l'appui de la SOMAÏR afin d'autoriser une dizaine de citerniers locaux à se ravitailler à son forage et ainsi desservir les quartiers non couverts par la NDE.

Mais La SOMAÏR\* dit ne plus pouvoir assurer ce soutien à plein temps, seulement suivant un plan de délestage programmé pour cause de manque de chlore suffisant et nécessaire au traitement de l'eau de forage pour la rendre potable. Elle a toutefois précisé qu'elle répondra favorablement à temps réel à la demande de la Commune dès l'arrivée de sa prochaine commande de chlore, attendue d'ici une à deux semaines.

Face à cette urgence, des mesures immédiates ont été recommandées :

1. Rencontrer les propriétaires de forages privés pour faciliter l'accès aux citerniers de bonne volonté afin de ravitailler les quartiers d'Arlit, d'Akokan, ainsi que les zones impactées par le délestage de la NDE ;
2. Sensibiliser la population à une utilisation responsable et rationnelle de l'eau afin de limiter le gaspillage ;
3. Encadrer strictement la vente de l'eau en interdisant toute spéculation abusive de la part des fontainiers, pousse-pousseurs et citerniers, sous peine de sanctions sévères ;
4. Interdire l'utilisation des appareils de pompage non autorisés. Le nom technique probable de ces appareils est « pompe de surpression domestique ». Leur usage anarchique aggrave le déséquilibre d'approvisionnement au détriment des foyers moins équipés.

La situation d'insuffisance en eau dans la Commune Urbaine d'Arlit est un problème récurrent, amplifié aujourd'hui par :

- Une démographie galopante,
- Une migration interne et internationale (notamment le retour de populations refoulées d'Algérie),
- Un exode massif des populations du sud vers le nord,
- La présence d'un important site d'orpaillage à Guidan Daka.

D'après la NDE, il est nécessaire de forer au moins cinq (05) nouveaux forages pour espérer couvrir le besoin quotidien de 12 000 m<sup>3</sup> par jour.

La Commune lance un appel pressant aux autorités régionales et nationales, ainsi qu'aux partenaires techniques et financiers, pour une réponse urgente, durable et coordonné pour juguler ce problème structurel, afin d'éviter une crise humanitaire majeure.

Arlit le 13 Mai 2025

Service de Communication, Commune Urbaine d'Arlit, Moussa Bilalan 70 15 15 01